

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE DE RULLY

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2018 auront lieu à l'école (*1^{er} étage, bureau du directeur*)
les

lundi 23 avril 2018

de 13 h 45 à 18 h

lundi 30 avril 2018

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 18 h

Se munir obligatoirement :

- du livret de famille,
- du carnet de santé de l'enfant concerné (*ou d'une photocopie de la page des vaccinations obligatoires*),
- d'un justificatif de domicile (*pour les parents qui inscrivent pour la première fois un enfant à l'école de Rully*),
- pour les enfants de parents séparés ou divorcés disposant tous deux de l'autorité parentale, d'une lettre écrite par le parent non présent lors de l'inscription autorisant la scolarisation à l'école de Rully,
- pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, du certificat de radiation établi par celle-ci.

Pour la maternelle, les enfants nés en 2015 peuvent être inscrits. Ceux nés en 2016 et ayant 2 ans révolus au 01/09/18 seront accueillis en toute petite section en fonction des places disponibles.

Il n'y a pas d'inscription à réaliser pour les enfants entrant au CP déjà scolarisés dans l'école de Rully en GS.